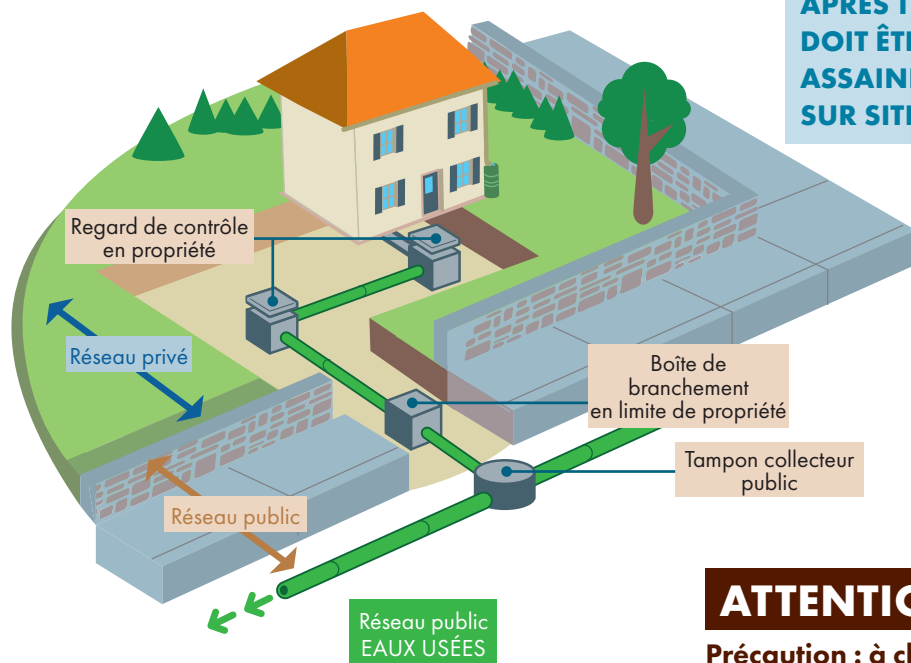


# RÉALISATION D'UN BRANCHEMENT DES EAUX USÉES

Les eaux pluviales et les eaux usées doivent être séparées ! Les eaux pluviales doivent être gérées prioritairement par infiltration à la parcelle.



**APRÈS TRAVAUX, CHAQUE RACCORDEMENT DOIT ÊTRE VALIDÉ PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT AVEC UN CONTRÔLE SUR SITE.**

## ATTENTION

**Précaution : à chaque changement de direction du réseau, mettre un regard de contrôle pour faciliter l'entretien.**

## PRÉCONISATIONS POUR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX

➤ **Boîte de branchement** : elle doit respecter un diamètre minimum de 300 mm, avec marquage « EU » sur le couvercle. Elle doit être positionnée en limite de propriété et accessible depuis le domaine public. L'écoulement entre la boîte de branchement et le réseau doit être gravitaire.

➤ **Canalisations** : elles doivent respecter un diamètre minimum de 160 mm. Le matériau utilisé pour la partie publique du branchement doit être du polypropylène (PP) ou de la fonte. Les tuyaux doivent être marqués « NF ».

➤ **Pente** : la pente minimale pour les branchements doit être de 3 % (soit 30 mm/m), afin d'éviter toute décantation à l'intérieur des conduites et de diminuer ainsi le risque d'obstruction.

➤ **Regard de contrôle en propriété** : il permet l'entretien en cas d'obstruction. Il est conseillé de mettre en place un regard à la sortie de chaque évacuation d'eaux usées de la maison, puis à chaque changement de direction.

➤ **Regard positionné sur le réseau public** : il doit respecter un diamètre minimum de 800 mm.

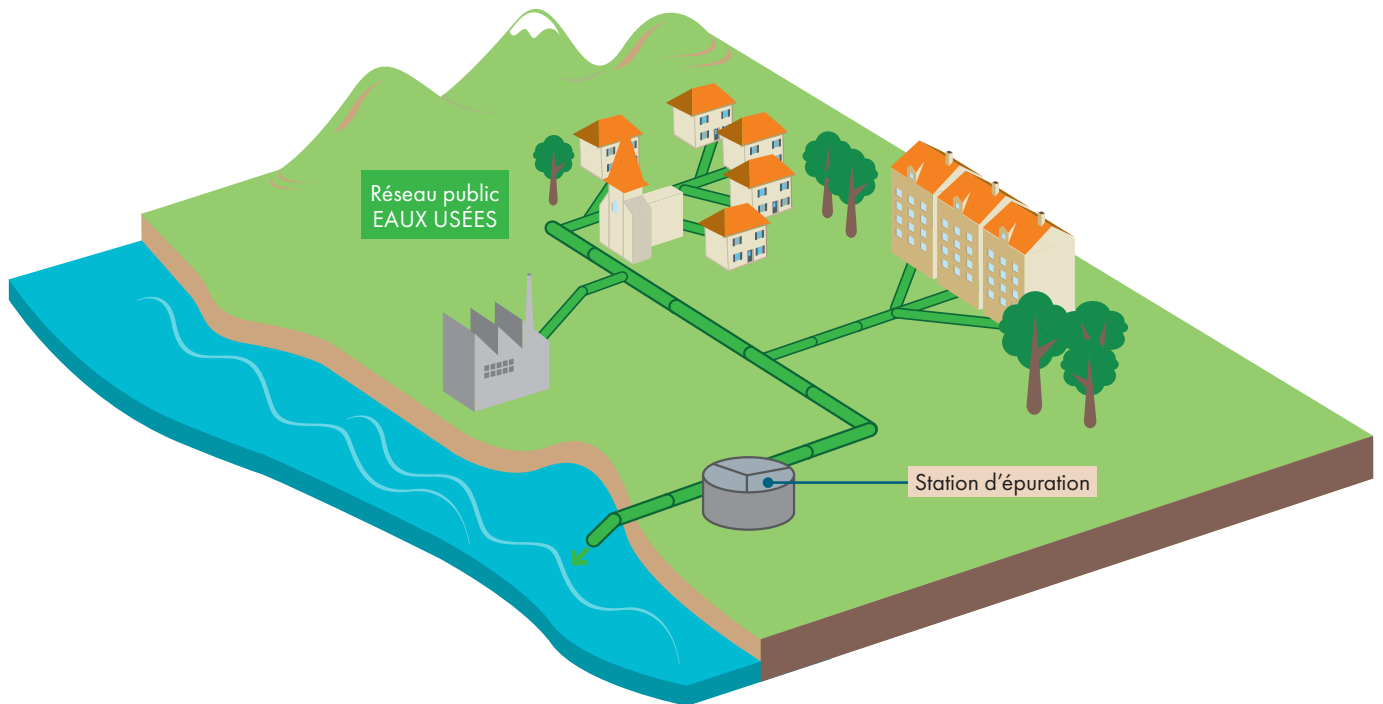
➤ **Conditions de pose** : la pose doit être réalisée sur lit de pose et enrobage en sable grossier ou gravelette. Les jonctions des canalisations avec les regards et/ou boîtes de branchement, doivent être étanches.

➤ **Proximité avec d'autres réseaux** : lorsqu'il existe un voisinage latéral ou lorsque la conduite longe d'autres conduites ou câbles, l'espace libre à partir des fondations ou autres installations souterraines, doit être au minimum de 0,40 m. Lorsque des câbles et des canalisations sont croisés par la conduite, un espace libre doit être assuré entre eux d'au moins 0,20 m.

➤ **Proximité de la végétation** : aucune implantation d'arbres n'est possible à moins de 2 m de distance entre le point le plus proche de la tranchée et le tronc d'arbre, et à moins de 1 m de distance des autres végétaux (arbustes, haies).

# CONSEILS D'ENTRETIEN POUR L'USAGER

Les eaux usées de votre habitation (eaux issues des cuisines, salles de bain, buanderies, WC) doivent être évacuées via le réseau d'assainissement afin d'être traitées en station d'épuration.



## REMARQUE

La surveillance, l'entretien et la réparation de la partie privée du branchement restent à votre charge.

## ATTENTION



Il ne faut surtout pas déverser dans le réseau public toute matière solide ou liquide susceptible d'être un danger pour le personnel d'exploitation, pour l'environnement ou pour un ouvrage d'assainissement.



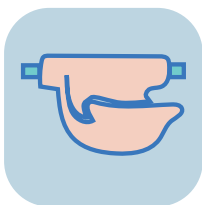
**Lingettes,  
même  
biodégradables**



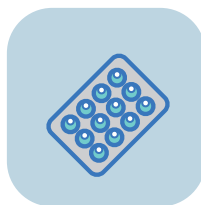
**Graisses  
ou huiles  
ménagères**



**Produits  
chimiques**  
peintures,  
solvants,  
pesticides



**Produits  
non-dégradables**  
cigarettes,  
couches de bébé,  
produits d'hygiène  
féminine ou de  
contraception



**Médicaments**



**Huiles  
usagées**  
friture ou vidange